

## CONTRIBUTION DU BUREAU INSERM DU SNCS-FSU POUR LES ASSISES

Le SNCS-FSU souhaite que l'Inserm garde son rôle central et spécifique dans le développement des connaissances biomédicales, la recherche en santé publique, le transfert des connaissances et la valorisation des travaux de ses chercheurs.

**Il faut simplifier le paysage de la recherche**, le recentrer autour des laboratoires, arrêter l'empilement des structures de pilotage et de mise en compétition (et donc faire disparaître les Labex, Idex...).

L'Inserm doit pouvoir développer une politique scientifique sereine, à long terme, hors des lobbys et des pressions locales et doit disposer d'un budget lui permettant de la mettre en œuvre.

**- L'Aeres doit être supprimée** : elle a instauré une gestion managériale, autoritariste et figée des Unités de recherche. Ses comités d'évaluation sont très coûteux. **L'évaluation des laboratoires** de l'Inserm, doit **revenir aux Instances scientifiques de l'Organisme** (Commissions Scientifiques Spécialisées et le Conseil Scientifique). En tant qu'Instances **collégiales et démocratiques**, elles sont les plus légitimes pour intervenir dans les décisions qui affectent tous les personnels de l'Inserm et elles ont montré leur efficacité pendant de nombreuses années en évaluant le passé et le projet des structures et des personnels. Les Commissions Scientifiques Spécialisées et le Conseil Scientifique doivent de nouveau participer à la définition de la politique scientifique de l'Inserm. La présence de représentants élus des personnels, notamment des chercheurs, doit être revue à la hausse au sein de ces commissions.

**- La part du financement sur contrat des laboratoires a atteint des niveaux beaucoup trop élevés.**

Le temps consacré par les chercheurs à rédiger des réponses aux appels d'offres pour financer leurs projets devient exorbitant et contre-productif. Il faut attribuer aux laboratoires et aux équipes, dont la création ou le renouvellement a été acté après une évaluation sélective, un budget suffisant pour permettre le développement de leurs projets au cours de la mandature. **Il faut que les crédits récurrents soient très fortement revalorisés** pour permettre le maintien de thématiques en émergence ou non couvertes par les appels d'offres.

**L'ANR, qui a contribué tant au développement de la précarité qu'à la dérive du financement sur contrat, doit être supprimée.**

**- Il faut résorber les effectifs des personnels de statut précaire.**

Les personnels de statut précaire représentent actuellement pratiquement 40 % des personnels de l'Inserm. Ces personnels sont indispensables au bon fonctionnement de l'Inserm. Ils faut pouvoir leur proposer une titularisation, sans obérer pour autant les possibilités de recrutement des jeunes qui arrivent. **Une vaste campagne de titularisation des personnels** travaillant depuis plusieurs années dans ses laboratoires et services doit être programmée.

**- L'Inserm doit disposer de chercheurs et d'ITA titulaires, correctement rémunérés.**

La faible possibilité et la difficulté des recrutements des Chargés de Recherche et des promotions aux grades de Directeurs de Recherche sont des indicateurs très inquiétants. Un vivier existe de jeunes titulaires de thèses, expatriés ou en post-doc sur CDD en France. **Un plan pluriannuel de création de postes** doit être établi pour permettre leur recrutement dans les années à venir. Les chercheurs peuvent et doivent être recrutés jeunes sur des postes stables.

Le peu de recrutement d'ITA et leur affectation prioritaire aux plateformes ont abouti à leur diminution dans les équipes de recherche. Il faut impérativement corriger cette situation par des recrutements sur postes de titulaires.

Il faut revoir les grilles de salaires, envisager la création de « classes exceptionnelles » pour éviter les blocages de fin de carrières.

**Les carrières de tous doivent être revalorisées.** L'abandon des primes d'excellence » pour les chercheurs (de caractère individuel, elles mettent à mal les collectifs de recherche, laboratoires et équipes) permettrait de dégager les crédits nécessaires à une réelle amélioration des carrières.

**- L'Aviesan et les ITMOs doivent disparaître : Si une coordination des actions dans le domaine des sciences de la vie et de la Santé doit exister**, elle doit s'appuyer sur les avis Instances d'évaluation, Conseil et Commission scientifiques dont les Présidents pourraient jouer le rôle actuel du Conseil de l'Aviesan. Ils seraient mieux à même d'établir des actions communes ou transversales aux Organismes que des Directeurs d'ITMOs entourés d'experts travaillant dans la plus totale opacité et en déconnection des Instances d'évaluation. ■